

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE Procès-verbal N° 2 Réunion du 16/09/2017



Animateur	Gilles SEPCHAT
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Gilles SEPCHAT	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Raymond POULAIN	Présent	Claire GERMAIN	Absente
Jacky MASSON	Présent	Emmanuel MEDARD	Absent
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent		

1. VALIDATION

La commission valide le procès-verbal N° 1 du 5 Septembre 2017.

2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS (MASCULIN / FEMININS)

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour la coupe du District Seniors jusqu'au 10/09/2017 inclus, sous réserve des dossiers en cours.

3. VALIDATION DES FORAITS

Application des règlements

- Article 26 des règlements de la Ligue des Pays de la Loire (match perdu par forfait = -1 point ; score 3 à 0)

Application des amendes

- En vertu des annexes règlements « frais et tarifs » des mêmes règlements, la commission inflige une amende de 30.00€ aux clubs suivants :

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
31399 Coupe Du District / Coupe Du District	0	522253	St Germain D'Arce Js 1	FM 19928904	57962.1 10/09/2017
		522687	St G. Gault. E.S. 1	FM 19928176	57926.1 10/09/2017
		546483	Le Mans Glonnières 2	FM 19928902	57960.1 10/09/2017

La commission adressera un courrier au président du club du Mans Glonnières pour lui rappeler les clauses de l'article 26, alinéa 1 des règlements de la Ligue des Pays de la Loire concernant l'obligation de prévenir l'adversaire en cas de forfait.

4. COURRIERS DIVERS / DEMANDES DES CLUBS

a. Demande de l'A.C. Aigné pour reporter sa rencontre du 15 octobre 2017 :

N° 19701598 : Aigné A.C. 1 / Conlie U.S. 2 en D3 - Poule A

La commission prend connaissance de la demande de report du match cité en titre ci-dessus, en raison d'une action caritative organisée ce même jour, par le club d'AC Aigné.

Désireuse de fixer cette rencontre au 1^{er} Novembre 2017, la commission a interrogé le club de Conlie U.S et ne validera cette décision qu'à la lecture de son accord écrit.

b. Demande de l'A.S. Lavaré : inscription au challenge du district (équipe 1)

La commission prend connaissance de la demande du club de l'AS Lavaré concernant la participation de son équipe 1 au challenge du District de la Sarthe pour la saison 2017 - 2018.

En application de l'article 2 des règlements du challenge du District, la commission ne peut accorder cette demande.

c. Demande de création d'entente U.S. ALPES MANCELLES 3 et E.S. St GEORGES LE GAULTIER 2.

La commission prend connaissance de cette demande et accorde cette création d'entente **Ent. ALPES MANCELLES 3 / St GEORGES LE GAULTIER 2**. Cette équipe sera nommée Ent Alpes Mancelles 3 car limité à 20 caractères dans le programme Foot2000 (sous le numéro 581673). Copie au club de l'E.S. St Georges le Gaultier.

d. Arrêté municipal pour le match ROUEZ EN CHAMP.1 / LOUE 2 (3^e division, poule A)

La commission reporte ce match au 1^{er} Novembre 2017 à 15h00.

e. Demande de report du match : USAP 3 / BRULON PATRIOTE 4 (4^e division, poule E) du 17/09/2017 de la part du club de BRULON PATRIOTE.

A la lecture de l'accord des 2 clubs, la commission décide de reporter cette rencontre au Mercredi 1^{er} Novembre 2017.

5. ETUDE DE L'ARTICLE 37 DES REGLEMENTS DE LA LDPL

Voir annexe 1

6. CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS DISTRICT

Voir annexe 2

7. CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS A 8

La commission prend connaissance du calendrier du championnat féminin seniors à 8.

8. TIRAGE AU SORT DU 2^e TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT

La commission procède au tirage au sort du 2^e tour de la coupe du District à disputer le Dimanche 24/09/2017

	Recevant	Visiteur
1	BEAUMONT S.A. 2	ROUILLON E.G. 2
2	LE MANS S.O.M. 2	CORMES C.O.
3	PREVAL F.C.	LA FRESNAYE/CHEDOUET
4	STE JAMME SP.	ST SATURNIN C.O. 2
5	MAMERS S.A. 2	MONTMIRAIL A.S. 1
6	CHAMPFLEUR E.S.	CONNERRE E.S. 2
7	SILLE LE PHILIPPE CS	ST MARS LA BRIERE US 2
8	COURGAINS G.S.I.S.	FYE A.S.
9	ST PAVACE A.S. 2	ST PATERNE A.S.
10	ROUEZ EN CHAMP. CO	LA MILESSA A.S.
11	ALPES MANCELLES U.S	SAVIGNE L EVEQUE U.S
12	ST CORNEILLE F.C.	LE MANS R.C.U
13	LE MANS VILLARET A.S 3	CHAMPAGNE F.C.S.
14	LE MANS INTER	REQUEIL A.S.
15	MAYET VIGILANTE	SPAY U.S.N. 2
16	PRECIGNE U.S.	THORIGNE A.S.
17	USAP 2	VAAS A.S.
18	LE BREIL U.S.	VAL DU LOIR F.C.
19	CERANS A.S.	CLERMONT CREANS A.S
20	BAZOUGES-CRE U.S. 2	LA FLECHE R.C. 3
21	LUCEAU S.C.	AS BRETTE
22	LOUPLANDE F.C.	CHATEAU DU LOIR C.O. 2

23	OIZE U.S.	LE MANS CHEMINOTS
24	LE MANS UNION SUD	LE LUDE J.S.
25	ST OUEN-ST BIEZ U.S	NOYEN/SARTHE S.S. 2
26	VILLAINES-MALICORNE	MANSIGNE U.S. 2
27	LE MANS AFRICA sp.	ECOMMOY F.C. 2
28	AUBIGNE RACAN U.S.	VION U.S.
29	MARIGNE LAILLE F.C.	MONCE EN BELIN E.S. 2
30	VALLON OL.	RUAUDIN A.S. 2
31	LUCHE PRINGE F.C.	LA SUZE F.C. 3
32	JOUE LA GUIERCHE F.C	TUFFE S.C.
33	LE MANS GAZELEC 1	J.S. LOUAILLES 1
34	SARGE A.S. 1	ST GEORGES PRUILLE1
35	LA CHAP. ST AUBIN 2	BONNETABLE PAT. 2
36	CURES A.S. 1	AIGNE A.C 1
37	VIBRAYE U.S. 2	DANGEUL AFC 1
38	TENNIE U.S. 1	MONTFORT LE GESN. 1

Le Président du District
de la Sarthe de Football
Franck Plouse



L'animateur
de la commission sportive
Gilles Sepchat



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain



Prochaine réunion le samedi 30 septembre 2017

**REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET
DEPARTEMENTAUX SENIORS MASCULINS**

2017-2018

**ARTICLE 37 – LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE – DISPOSITIONS
COMPLEMENTAIRES AUX REGLES DE CLASSEMENTS**

1) Des dispositions aggravantes entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence et de la tricherie, des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux effectivement joués (art. 226-2 des RG de la F.F.F.) à l'exclusion des championnats seniors de Division d'Honneur/R1 (toutes pratiques, masculin et féminin).

2) Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille de match sera retenue.

3) Chaque match de suspension ferme entraîne une pénalité.

4) Toute suspension à temps de 1 à 12 mois donne lieu à la transcription de 3 pénalités par mois (exemple : 2 mois = 6 pénalités).

5) Le quantum de ces pénalités entraîne, une fois le délai de recours échu, un retrait de point(s) ainsi défini, à l'équipe concernée:

A –

14 à 18 pénalités	1 point au classement
19 à 23 pénalités	2 points au classement
24 à 28 pénalités	3 points au classement
29 à 33 pénalités	4 points au classement
34 à 38 pénalités	5 points au classement
39 à 43 pénalités	6 points au classement
44 pénalités et +	7 points au classement

B –

1 suspension d'un an	6 points au classement
1 suspension de 2 ans	7 points au classement
1 suspension de 3 ans	8 points au classement
1 suspension de 4 ans	9 points au classement
1 suspension de 5 ans	10 points au classement
1 suspension de 6 ans et +	11 points au classement

Exemple : 5 mois de suspension = 15 pénalités, donc retrait de 1 point au classement et solde de 1 pénalité.

6) Les pénalités et les retraits de points directs sont gérés par les commissions organisatrices.

7) Les retraits de points définis en A et B s'additionnent et seront effectués par les commissions organisatrices dès lors que les délais ou voies de recours auront été épuisés. En fin de championnat et sous réserve de l'application de l'alinéa 8, les équipes à égalité après, éventuellement, retrait de points seront départagées prioritairement suivant leur nombre de pénalités restantes, étant entendu que pour les équipes ayant eu à subir un retrait de point(s) et pour ne pas infliger la double sanction, seul le solde résultant de la différence entre le total des pénalités et le seuil déclenchant le retrait de point(s) défini en 5-A est pris en compte.

8) Pour tenir compte des aléas d'une saison, les équipes qui auront été sanctionnées de 3 pénalités ou moins sur l'ensemble du championnat verront leur(s) pénalité(s) annulée(s) à l'issue de la compétition, celles-ci ne pourront être comptabilisées dans le départage des équipes à égalité pour réaliser le classement définitif.

9) Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller et à l'issue de la saison.

La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations.

Applications spécifiques pour les compétitions en deux phases

10) La gestion des retraits de points directs ou par cumul de pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera opérationnelle au cours de la seconde phase exclusivement.

Le cumul des pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera pris en compte pour départager les équipes à égalité, à l'issue de la seconde phase uniquement.

Exemples d'application

Cas 1

Les équipes X et Y terminent à égalité avec 72 points.

Équipe X : 4 pénalités

Équipe Y : 7 pénalités

L'équipe X devance l'équipe Y

Cas 2

L'équipe X compte 72 pts et l'équipe Y 71 pts

Équipe X : 15 pénalités, d'où un retrait de 1 point : nouveau total de 71 pts avec un solde de 1 pénalité

Équipe Y : 71 pts et 4 pénalités

L'équipe X devance l'équipe Y.

Cas 3

L'équipe X compte 72 pts et l'équipe Y 71 pts

Équipe X : 18 pénalités, d'où un retrait de 1 point : nouveau total de 71 pts avec un solde de 4 pénalités.

Équipe Y : 71 pts et 4 pénalités

L'équipe X étant l'équipe 1 du club et l'équipe Y une équipe 2, l'équipe X devance l'équipe Y au sens de l'article 11 du présent règlement



Info Club : Article 37

Lutte contre la violence et la tricherie Dispositions Complémentaires aux règles de classements

Interprétation de l'article 37

- 1 Attribution des Pénalités

(Application à l'ensemble des inscrits sur la FMI ou la feuille de Match Joueurs, éducateurs et Dirigeants)

Cas 1

- Un joueur qui prend un carton rouge, la sanction sera de X matchs ferme(s) prendra autant de pénalité(s)
 - Exemple
 - 1 match ferme = 1 pénalité
 - 2 matchs ferme = 2 pénalités
 - Etc

Cas 2

- Un joueur qui prend une sanction en mois la sanction sera calculée comme suit : (Un mois = 3 pénalités)
 - Exemple
 - 1 mois = 3 pénalités
 - 2 mois = 6 pénalités
 - 10 mois = 30 pénalités
 - Etc
 - 2 ans = 7 points de retrait sur classement
 - Etc


Cas 3

- 1 joueur qui prend 3 cartons jaunes dans les trois mois entraîne un match ferme mais pas de point de pénalité

A -	
14 à 18 pénalités	1 point au classement
19 à 23 pénalités	2 points au classement
24 à 28 pénalités	3 points au classement
29 à 33 pénalités	4 points au classement
34 à 38 pénalités	5 points au classement
39 à 43 pénalités	6 points au classement
44 pénalités et +	7 points au classement
B -	
1 suspension d'un an	6 points au classement
1 suspension de 2 ans	7 points au classement
1 suspension de 3 ans	8 points au classement
1 suspension de 4 ans	9 points au classement
1 suspension de 5 ans	10 points au classement
1 suspension de 6 ans et +	11 points au classement

- 2 Un état sera envoyé à la fin de la phase aller

ANNEXE 2

		SENIORS												
		COUPE Régionale UEFA	Nat. 1	Nat. 2	Nat. 3	CHAM. R Groupes 14	CHAM. R Groupes 12	CHAM. D Groupes 12	CHAM. D Groupes 14	CF	CPOLL	COUPE DISTRICT	CHAL. R ES	CHAL. DISTRICT
2017	08 - 06 août 2017		J1											
	12 - 13 août 2017		J2	J1										
	Mardi 15 août 2017 (Assomption)													
	19 - 20 août 2017		J3	J2	J1									
	26 - 27 août 2017		J4	J3	J2	J1				T1				
	02 - 03 septembre 2017		J5	J4	J3	J2				T2	T1		CR	
	09 - 10 septembre 2017		J6	J5	CFMR	MR				T3	T2	T1	CR	
	16 - 17 septembre 2017		J7	J6	J4	J3	J1	J1	J1					
	23 - 24 septembre 2017		J8	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T4	T3	T2	CR	J1
	30 septembre - 01 octobre 2017		J9	J7	J5	J4	J2	J2	J2					
	07 - 08 octobre 2017		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T5	CPOLL	T3	CR	J2
	14 - 15 octobre 2017		J10	J8	J6	J5	J3	J3	J3					
	21 - 22 octobre 2017		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T6	CPOLL	T4	CR	J3
	28 - 29 octobre 2017		J11	J9	J7	J6	J4	J4	J4					
	Mercredi 01 novembre 2017 (Toussaint)	Coupe		MR	MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR
	04 - 05 novembre 2017		J12	J10	J8	J7	J5	J5	J5					
	Samedi 11 novembre 2017 (Armistice)		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T7	CPOLL		CR	
	11 - 12 novembre 2017		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T7	CPOLL	T5	CR	J4
	18 - 19 novembre 2017		J13	J11	J9	J8	J6	J6	J6					
	25 - 26 novembre 2017		J14	J12	J10	J9	J7	J7	J7					
	02 - 03 décembre 2017		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	MR	T8	CPOLL	T6	CR	J5
	09 - 10 décembre 2017		J15	J13	J11	J10	J8	J8	J8					
	16 - 17 décembre 2017		J16	J14	J12	J11	J9	J9	J9					
	Mercredi 20 décembre 2017		J17	J15										
	23 - 24 décembre 2017	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve
Lundi 25 décembre 2017 (Noël)	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	
30 - 31 décembre 2017	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	
2018	Lundi 01 janvier 2018 (Jour de l'an)	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve	Trêve
	06 - 07 janvier 2018		CFMR	CFMR	CFMR	MR	MR	MR	J10	J20				
	13 - 14 janvier 2018		J18	J16	J13	MR	MR	MR	J11		CPOLL		CR	
	20 - 21 janvier 2018		J19	J17	J14	J12	J10	J10	J12					
	27 - 28 janvier 2018		MR	MR	MR	J13	J11	J11	J13					
	03 - 04 février 2018		J20	J18	J15	J14	J12	J12	J14					
	10 - 11 février 2018		J21	J19	MR	MR	MR	MR	MR		CPOLL	Sémas Fin.	CR	16èmes Fin.
	17 - 18 février 2018		J22	J20	J16	J15	J13	J13	J15					
	24 - 25 février 2018		J23	MR	J17	J16	MR	MR	MR					
	03 - 04 mars 2018		J24	J21	MR	MR	MR	MR	MR					16èmes
	10 - 11 mars 2018		J25	J22	J18	J17	J14	J14	J16					
	17 - 18 mars 2018		J26	J23	J19	J18	J15	J15	J17					
	24 - 25 mars 2018		J27	J24	J20	J19	J16	J16	J18					
	31 mars - 01 avril 2018		J28	MR	MR	MR	MR	MR	MR		16èmes		CR	
	Lundi 02 avril 2018 (Pâques)	Coupe		MR	MR	MR	MR	MR	MR		16èmes	1/4 Fin.	CR	1/4 Fin.
	07 - 08 avril 2018		J29	J25	J21	J20	J17	J17	J19					
	14 - 15 avril 2018		J30	J26	J22	J21	J18	J18	J20					
	21 - 22 avril 2018		J31	J27	J23	J22	J19	J19	J21					
	28 - 29 avril 2018		J32	J28	J24	J23	J20	J20	J22					
	Mardi 01 mai 2018 (Fête du Travail)		MR	MR	MR	MR	MR	MR	J23		1/4 Fin.	1/2 Fin.	CR	1/2 Fin.
	05 - 06 mai 2018		J33	MR	MR	MR	MR	MR	J24					
	Mardi 08 mai 2018 (Victoire 1945)		MR	MR		MR	MR	MR		Finale				
	Jeudi 10 mai 2018 (Ascension)					MR	MR	MR			1/2 Fin.		CR	
	12 - 13 mai 2018		J34	J29	J25	J24	J21	J21	J25					
	19-mai-18			J30	J26	J25	MR	MR	MR			Finale		Finale
Lundi 21 mai 2018 (Pentecôte)		Barrages				MR	MR	MR						
26 - 27 mai 2018		Barrages			J28	J22	J22	J28						
03-juin-18								J. des champions		Finale		CR		
09 - 10 juin 2018														
16 - 17 juin 2018														
23 - 24 juin 2018														
30 juin - 01 juillet 2018														

Légende :

Séances scolaires

